

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février 2024, à 19 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt février, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Mme Sophie CHAMOULAUD, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Julie CASANOVAS, Christian COUDROY, Karine DANELUZZI, Joseph DANEY de MARCILLAC, Agnès GENIN, Pascal GUY, Jean-Denis HOAREAU, Bernard PILARSKI, Nathalie RANDALAS (arrivée 19h30), Chantal VALLET

<u>EXCUSÉS</u>: Jérôme LANIER ayant donné procuration à Pascal GUY, Hervé POYET ayant donné procuration à Agnès GENIN, Mandy THUILLEZ ayant donné procuration à Julie CASANOVAS, Céline MOLTER ALLOIN ayant donné procuration à Sophie CHAMOULAUD.



Chantal VALLET est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 21 décembre 2023
- Quote part au SYDESL (EP + Télécom) enfouissement réseau BT rue des Morels
- Réfection des routes (Bourchanin, lie, église...)
- Maitrise d'œuvre travaux de sécurisation
- Panneaux lumineux (Pontanevaux et Crêches) coût de la commune (achat plus maintenance)
- Réfection toiture logement ancienne école "St Romain des Iles"
- Modification de la délibération N° 58 Location salle des fêtes élection
- Demande de subvention Bocage
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du 21/12/23

Compte rendu approuvé à l'unanimité et sera mis à disposition sur le site de la commune.

Quote part au SYDESL (EP + Télécom) enfouissement réseau BT rue des Morels

M. Bernard PILARSKI, Adjoint, indique que le SYDESL a en projet l'enfouissement du réseau d'électricité et des réseaux de télécommunication, rue des Morels. Le Conseil Municipal doit valider le plan de financement et le montant de la contribution communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ ADOPTE le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) concernant l'enfouissement du réseau d'électricité et du réseau télécom, rue des Morels BTS P. DOMAINE D'ANCELLES (481090 (renforcement));
- ➤ **DONNE** son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 32 133.34 € pour les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public et des réseaux de télécommunication, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- > INDIQUE que ces montants seront inscrits au budget d'investissement ;
- > DÉCIDE que ces contributions communales seront mises en recouvrement à l'initiative du SYDESL;
- > AUTORISE Mme le Maire à modifier le contrat de fourniture d'électricité si nécessaire ;
- ➤ AUTORISE le SYDESL à transmettre à EDF l'avis de modification du réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant ;
- > SE RÉSERVE par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix, et autorise le Maire à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.

Réfection des routes (Bourchanin, lie, église...)

Mme le Maire présente au conseil municipal les différents devis concernant les travaux de voirie rue Bourchanin, chemin de la Lie et place de l'église :

Entreprise COLAS : $56\ 822.50\ \in\ HT\ soit\ 68\ 187.00\ \in\ TTC$ Entreprise GUINOT : $83\ 053.00\ \in\ HT\ soit\ 99\ 663.60\ \in\ TTC$ Entreprise EUROVIA : $62\ 373.66\ \in\ HT\ soit\ 74\ 848.39\ \in\ TTC$

Pour rendre comparable les devis ; celui de l'entreprise COLAS et GUINOT doivent être majorés de 1800.00 € comme prévu par EUROVIA pour la tranchée chemin de la Lie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > APPROUVE le projet des travaux de voirie rue Bourchanin, chemin de la Lie et place de l'église;
- ➤ RETIENT le devis de l'entreprise COLAS majoré si besoin pour la tranchée du Chemin de la Lie au maximum 1 800.00 €;
- > AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation du projet ;
- > CHARGE Mme le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre.

Maitrise d'œuvre travaux de sécurisation

Mme le Maire présente au conseil municipal les différents devis concernant la maitrise d'œuvre de travaux de sécurisation du village :

	2AGE CONSEIL	СМС	R2S CONCEPT
Relevé topographique	4 500.00 € HT	3 780.00 € HT	
Avant-projet	4 500.00 € HT	1 125.00 € HT	4 095.00 € HT
Missions	5 à 10 % du marché	3 475.00 € HT	9 554.00 € HT
TOTAL	9 000.00 € HT	8 280.00 € HT	13 650.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > RETIENT le devis du Cabinet Géomètre CMG situé à Mâcon ;
- > AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation du projet ;
- > CHARGE Mme le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre.

Panneaux lumineux (Pontanevaux et Crêches) – Coût de la Commune (achat plus maintenance)

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que les 2 panneaux électroniques lumineux présents sur la Nationale, l'un à Crêches et l'autre à La Chapelle ont été posés par la CCMB en 2013 et la fin de leur maintenance est prévue au 30 avril 2024 et que se pose la question de leur remplacement et de leur prise en charge, car ces panneaux d'information profitent à toutes les associations des communes.

Une réunion a eu lieu le 24 janvier 2024, Monsieur le Maire de la Chapelle de Guinchay a présenté les différentes offres de remplacement.

Toutes les offres se valent financièrement, allant pour une acquisition de 2 panneaux de 21 300€ H.T. à 22 943€ H.T., sachant que Charvet est une société importante, tout comme Lumiplan, la mieux-disante, qui est en fait une société très implantée dans le secteur public.

Un tableau de répartition est réalisé avec achat et location au prorata du nombre d'habitants pour les 13 communes de l'ancienne CCMB

(Entreprise LUMIPLAN)

	N. A. S.		ACHAT HT	LOCATION/An HT	
Communes	Nb habitants	Répartition	Montants par commune		
Chânes	529	4%	775,53€	217,29€	
Saint Vérand	171	1%	250,69€	70,24€	
Chasselas	170	1%	249,23 €	69,83 €	
Vinzelles	732	5%	1 073,14€	300,68€	
Varennes	569	4%	834,17€	233,73€	

Leynes	500	3%	733,02€	205,38€
Chaintré	557	4%	816,58€	228,80 €
Pruzilly	347	2%	508,71€	142,54€
Crêches sur Saône	3140	22%	4 603,35 €	1 289,80 €
Romanèche-Thorins	2017	14%	2 956,99 €	828,51€
Saint Amour	539	4%	790,19€	221,40 €
Saint Symphorien d'Ancelles	1132	8%	1 659,55 €	464,99€
La Chapelle de G.	4126	28%	6 048,85 €	1 694,82 €
	14529	100%	21 300,00 €	5 968,00 €

Le coût d'achat pour la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES revient à 1 659.55 € et 464.99 € HT par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > ACCEPTE la proposition de la Commune de la Chapelle de Guinchay
- > AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation du projet ;

Réfection toiture – logement ancienne école «"St Romain des lles"

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis réalisé par l'entreprise LORON pour les travaux de rénovation couverture zinguerie concernant l'appartement de l'ancienne école de "St Romain des Iles" :

-	Installation de chantier – déposes diverse	es :		5 280.56 € HT
_	Charpente:			3 741.67 € HT
-	Charpente:		<u> </u>	12 494.54 € HT
-	Zinguerie:			6 586.52 € HT
-	Montant total:			28 103.29 € HT

Soit 33 723.95 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attendre de nouveaux devis demandés à différentes entreprises.

Modification de la délibération N° 58 – Location salle des fêtes élection

Mme Le Maire indique au conseil Municipal qu'il convient de rajouter sur la délibération du 16 décembre 2019 une phrase d'éclaircissement sur la location de la salle en dehors des périodes électorales, car nous avons pour objectif de mettre l'utilisation des locaux appartenant à la commune à l'abri des querelles politiques sauf pendant les périodes électorales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ DÉCIDE pour les élections municipales : gratuité de la grande salle une fois par tour d'élection à chaque liste déposée en Préfecture ;

- ➤ DÉCIDE pour les élections : location à 280€ la soirée aux partis politiques et aucune mise à disposition ou location en dehors de périodes de campagne définies par l'article L47 A du code électoral pour préserver l'utilisation des locaux appartenant à la commune à l'abri des querelles politiques.
- > DÉCIDE pour les réunions d'information à la population organisées par les sénateurs, les députés ou la communauté d'agglomération, la Municipalité pourra décider la gratuité en fonction des demandes et des sujets d'intervention dans le cadre de leur mandat.

Demande de subvention - Bocage

Mme le Maire, donne lecture des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité accorde les subventions suivantes jusqu'à la fin du mandat :

Questions diverses

Salle des fêtes : A chaque manifestation, la salle ainsi que le matériel doivent être nettoyés. Un courrier sera envoyé aux personnes n'ayant pas respecté ce règlement.

Théâtre de Mâcon : un projet de spectacle est envisagé à la salle des fêtes.

"une question a été posée par un conseiller sur une demande de publicité d'une entreprise de la commune dans le bulletin municipal non prise en compte en 2023. Madame le Maire a répondu que l'intéressé avait été prévenu de cette erreur et qu'elle lui avait indiqué que sa demande serait bien évidemment prise en compte si elle était réitérée pour le bulletin 2024. Par ailleurs, Madame le Maire a précisé, que la réponse à cette question déjà posée par un autre conseiller avait été donnée lors du conseil municipal précédent"

Séance levée à 19h58

Chantal VALLET